

MANAGEMENT DE LA SURETE: Formation spécifique destinée aux personnes assumant une responsabilité générale au niveau national ou local en respect de toutes les dispositions légales applicables dans d'un programme de sûreté et d'Assurance Qualité

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Responsable Sûreté et responsables assurance Qualité ou mettant en œuvre des audits Qualité

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC, Français Lu et écrit et parlé.

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer.
- Connaissance du contrôle de la qualité aux niveaux interne, national, communautaire et international.
- Capacité à motiver.
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.5 du règlement européen n°2015/1998: formation spécifique destinée aux personnes assumant une responsabilité générale au niveau national ou local en relation avec le respect de toutes les dispositions légales applicables dans le cas d'un programme de sûreté et de sa mise en œuvre (« gestionnaire de la sûreté »).

Modalités pédagogiques

Qualification du formateur en Sûreté :
Formateur certifié de l'Aviation civile française

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau/ Paperboard



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20

Modalités Accessibilité

03/03/2020